

ÉGALITÉ À L'UNI GLEICHSTELLUNG AN DER UNI







APPEL À PROJETS 2019/20

Contribuez à l'égalité dans votre Faculté!

[Délai: 30 septembre 2018]

A. Qui peut déposer un projet égalité?

- Professeur-e-s
- Membres du corps intermédiaire
- Étudiant-e-s de bachelor et master

B. Comment participer ?

- 1. Réfléchissez à une action concrète pour promouvoir l'égalité dans votre faculté.
- 2. Identifiez les partenaires potentiel·le·s du projet.
- **3.** Participez à l'atelier d'échange le **12 septembre 2018** en cliquant sur <u>ce lien</u> (inscriptions jusqu'au 4 septembre)
- **4.** Soumettez votre projet égalité jusqu'au **30 septembre 2018** en remplissant <u>ce formulaire</u> et en l'envoyant à <u>egalite@unifr.ch</u>

C. Quelles actions poursuivre avec le projet?

- Encourager les carrières académiques féminines
- Soutenir un recrutement égalitaire
- Promouvoir l'égalité dans les voies d'études
- Participer à la lutte contre les stéréotypes de genre

D. Quel soutien financier peut-être obtenu?

- Un budget est prévu pour les projets égalité dans les facultés selon le principe de participation équivalente, c'est-à-dire : 50% du budget du projet sont alloués par le Plan d'action égalité 2017-20 via le Service de l'égalité, en contrepartie de 50% financés par des moyens de la Faculté concernée (y compris des moyens en temps de travail).
- Le budget maximal à disposition est réparti entre les facultés selon le nombre d'étudiant·e·s, principe appliqué par swissuniversities pour la répartition entre hautes écoles suisses.

 Les moyens sont alloués sur la base d'un dépôt de projet à la Commission de l'égalité et d'une acceptation de celui-ci. Si aucun projet n'est déposé par une faculté ou si les moyens ne sont pas utilisés, les moyens sont redistribués de manière équitable entre les facultés ayant déposé des projets acceptés par la Commission de l'égalité.

E. Exigences et évaluation des projets

- 1. Le projet doit répondre à un des objectifs généraux du Plan d'action égalité 2017-20 :
 - · Améliorer les chances de carrière des femmes.
 - Assurer la prise en compte des principes de l'égalité dans les procédures d'appel et atteindre si possible 40% comme taux d'engagement moyen de femmes sur les postes de professeur-e ordinaire pour la période 2017 - 20, de sorte à pouvoir atteindre les 25% de femmes sur les postes de professeur-e ordinaire.
 - Contribuer à diminuer la ségrégation dans le choix des filières de formation.
 - Développer une culture de l'égalité et intégrer la prise en compte du genre dans l'enseignement et la recherche.
 - Assurer des conditions de travail de qualité, favorables à la réalisation d'un doctorat, le développement d'une carrière postdoctorale et la conciliation avec une vie familiale.
 - Consolider l'intégration de l'égalité dans les processus, à tous les niveaux organisationnels, de la direction aux facultés en passant par les services centraux.
- **2.** Un projet peut inclure une ou plusieurs facultés, voire l'ensemble de l'UniFR. La manière dont les facultés concernées s'impliquent doit être explicitée dans le projet.
- 3. Les projets seront évalués par la Commission de l'égalité et au Service de l'égalité.

F. Cadre

- Les projets égalité sont des actions concrètes pour contribuer à l'égalité entre femmes et hommes dans les facultés de l'UniFR. En effet, la promotion de l'égalité est déjà présente à l'UniFR, mais il est nécessaire d'améliorer son intégration dans les facultés.
- Pendant la première période 2017 2018, toutes les facultés ont développé des projets égalité qui ont contribué à l'intégration de l'égalité à l'UniFR. Afin de continuer sur cette lancée, les personnes intéressées dans les facultés sont invitées à soumettre des projets dans le domaine de l'égalité pour la période 2019 – 2020.

Pour plus d'informations, merci de contacter le Service de l'égalité à l'adresse suivante : egalite@unifr.ch